



DELIBERATION N° 2023 – 7.5 - 53

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 7.5 - 53 - RESERVE INCENDIE – PETITE RUE ET CHEMIN DU BOIS DE SAINT JEAN - DETR

Vu l'arrêté N°17-18 du 27 février 2017 de Madame la Sous-préfète,

Vu le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'incendie, REDCI

Considérant le calendrier d'implantation des réserves incendie sur la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- dit que la dépense de mise en place de deux réserves incendie de 120 m3 seront inscrites au Budget Primitif 2024
- autorise le Maire à faire une demande de subvention DETR pour un montant de 93 816 € HT

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 3 Novembre 2023

LE MAIRE

H.LECARPENTIER

